



**CONSEIL COMMUNAL  
VULLY-LES-LACS**

**Séance du Conseil Communal du 14 décembre 2021  
à 19h.30 salle polyvalente à Salavaux**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021
4. Communications du bureau
5. Préavis municipal 2021/14 : Adoption du budget de fonctionnement 2022
6. Préavis municipal 2021/15 : Approbation des nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully
7. Préavis municipal 2021/16 : Adoption du plafond d'endettement et de cautionnement
8. Communications municipales
9. Informations des délégués.es dans les associations intercommunales
10. Interpellations – motions – postulats
11. Divers et propositions individuelles.

19h.31 **Le Président, M. Christian Kolly**, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue la Municipalité in corpore, ainsi que la presse représentée M. Pierre Koestinger, journaliste au Journal la Broye.

Il rappelle que cette séance est enregistrée, et prie les personnes qui prendront la parole de bien vouloir énoncer leurs nom et prénom, avant chaque intervention.

**1. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de MM. Florian Aeby, Yves Amiet, Loïc Loup, et de Mmes Karin Hügli et Catherine Lüscher. Non excusé M. Philippe Loup.

Présents : 44. Absents : 6. La Majorité absolue est de 23, le quorum est atteint.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il demande si ce dernier appelle des remarques. Aucune remarque n'est faite. Le Président propose d'accepter cet ordre du jour à main levée. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021**

Mme Laetitia Kohler, municipale, nous a fait part de quelques remarques sur son intervention. Ces précisions entraînent de légères corrections, mais ne changent pas le contenu du procès-verbal. A savoir, à la page 5, Vully-les-Lacs possède 39 km de routes communales et non cantonales comme le mentionnait la première version du procès-verbal ; et d'autre part, à la page 10, 2<sup>ème</sup> paragraphe, une convention a bien été signée au 18 juin avec effet au 30 juin 2021. Le procès-verbal a été corrigé et est à disposition dans le serveur gros fichiers.

**Le Président** demande s'il y a d'autre remarque sur le procès-verbal. Aucune autre remarque n'est faite. Il prie l'assemblée d'accepter celui-ci tel que présenté, avec les modifications citées auparavant, à main levée. **Il est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** remercie Mme Karin Hügli, excusée ce soir, pour avoir pris le procès-verbal lors de ce conseil du 9 novembre, ainsi que la secrétaire du conseil pour la finalisation du document.

### **4. Communications du bureau**

**Le Président** donne à l'assemblée les informations suivantes :

Votations du 28.11.2021 : Il donne les résultats sur les initiatives des soins infirmiers, sur la justice et la loi Covid-19, qui sont projetés à l'écran, et ne seront pas commentés. Il relève que la participation pour Vully-les-Lacs est proche de la moyenne suisse. En ce qui concerne la loi Covid-19, où on a eu des citoyens qui sont venus le dimanche pour demander comment on procédait pour voter, on a ressenti une certaine charge émotionnelle avec cet objet, mais on a eu un résultat de 65.03% de participation pour ce dernier, soit légèrement en-dessus par rapport à ceux du district, et légèrement en-dessous pour la moyenne cantonale et fédérale. Le dépouillement des 1'489 votes (électeurs inscrits 2'285) s'est bien passé. A 11h.51 tout était fini et les résultats étaient transmis au canton. Il remercie M. Antoine Parisod qui a fonctionné pour le dépouillement, en remplacement d'une personne absente ce jour-là. 6 personnes au total ont procédé au dépouillement.

Pour les prochaines votations du 13 février 2022, il y aura 4 objets à traiter. Pour les élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil du 20 mars 2022, il sera prévu de contacter les membres du conseil, afin d'avoir assez de personnes pour procéder au dépouillement, car il y aura un peu plus de travail.

Poste d'huissier communal : **le Président** informe qu'une annonce a été faite par la feuille jaune de la commune. Pour l'instant 3 candidatures ont été reçues. Le délai de postulation est au 31 décembre 2021. En début d'année, il sera procédé à de petits entretiens avec ces personnes, afin de pouvoir vous présenter un huissier lors du prochain conseil, qui fera aussi office d'échanson, le cahier des charges ayant évolué.

Règlement du Conseil communal : A la suite du dépouillement du 28 novembre, le bureau s'est réuni brièvement, et on a parcouru les éléments du règlement qui mériteraient un ajustement. Il sera pris contact avec les juristes du canton pour voir ce qu'on peut modifier. L'idée n'est pas de faire des modifications qui ne seraient pas faisables juridiquement.

Séances de naturalisation : La prise des procès-verbaux d'audition sera faite par Mme Elisabeth Christinat, secrétaire du Conseil, en remplacement de Mme Sylvie Baumann, secrétaire municipale. En effet, les demandes de naturalisation ont explosé et donnent un surcroît de travail, et il remercie Mme Christinat qui est disposée à procéder lors des séances de naturalisation. Il tenait à donner cette information, afin que les choses soient claires pour tout le monde.

**Le Président** informe également qu'il a été décidé de déplacer la date du prochain conseil prévu le 26 avril pendant les vacances scolaires, au 3 mai 2022. Un mail sera fait avec les dates.

## **5. Préavis municipal 2021/14 : Adoption du budget de fonctionnement 2022**

Les Conseillers et Conseillères ont pu prendre connaissance du préavis municipal, ainsi que du rapport de la Commission des finances, qui leur ont été transmis par courriel. **Le Président** demande à la Municipalité si elle veut apporter des compléments d'informations sur ce sujet.

**M. François Haenni**, municipal, informe qu'il n'y a pas de supplément à apporter à leur préavis.

**M. Damian Fioretta**, rapporteur pour la Commission des Finances lit à l'assemblée les conclusions de leur rapport, qui stipule :

*« Après étude du budget 2022, la majorité de la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité, à savoir :*

- *De ne pas tenir compte des quelques erreurs non significatives au résultat global du budget (-33'000.00 de revenus versus - 49'000.00 de charges, différence du résultat de + 16'000.00) ;*
- *D'accepter, dès lors, un budget présentant un excédent de revenus de CHF 109'118.00, avec un total de charges de CHF 18'434'472.00 et un total de revenus de CHF 18'543'590.00. »*

**Le président** retient que la Commission des finances désire ne pas tenir comptes des erreurs non significatives.

Avant de voter, il explique qu'il y a deux manières de voter, soit d'un bloc donc en une fois, ou soit par paquet. Le système de vote sera choisi en fonction des questions qui viendront. Il demande aux conseillers de lever la main si une personne désire poser une question par rapport à ce budget.

**M. François Maeder** remarque que de la façon dont le budget est élaboré, il n'y a jamais le village concerné qui apparaît en face des chiffres donnés, ceci par exemple dans les bâtiments dont on ne sait pas duquel il s'agit. Serait-il possible de l'ajouter en parenthèse dans le texte pour une meilleure compréhension ?

**M. François Haenni**, municipal, dit que la remarque est pertinente. Il nous informe que cela est en train d'être mis au point, certains points doivent être corrigés dans le programme informatique, et tout cela sera mis en place sur le premier trimestre 2022. La Municipalité aura la sensibilité de faire intervenir les présidents de la Commission des finances et de la Commission de gestion, afin de s'assurer que le nouveau plan comptable corresponde aux attentes du législatif. Il sera donc tenu compte de cette remarque.

**Le Président** reprend la parole. Il demande s'il y a d'autres questions. Cela n'étant pas le cas, le budget sera voté en bloc. Les conseillers qui acceptent le préavis N° 2021/14, budget de fonctionnement de l'année 2022, sont priés de lever la main. Pas avis contraire, ni d'abstention.

**Le Budget pour l'année 2022 est accepté à l'unanimité.**

#### **6. Préavis municipal 2021/15 : Approbation des nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully**

Les Conseillers et Conseillères ont pu prendre connaissance du préavis municipal précité, ainsi du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce dossier, qui leur ont été transmis par courriel.

**Le Président** demande si la Municipalité a un complément d'information à apporter.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale en charge du dossier n'a pas d'information à apporter.

**Mme Joëlle Roch**, rapporteur pour la commission ad hoc, donne lecture de la conclusion du rapport de la commission qui stipule :

*« Les nouveaux statuts allant dans le sens du bon fonctionnement de l'Association de communes du SDIS, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter les nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully tels que proposés par la préavis municipal 2021/15. »*

**Le Président** remercie la commission pour son travail, et demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Aucune remarque n'est faite. **Le Président** met au vote le préavis municipal 2021/15, et les personnes qui acceptent le préavis sont priées de la faire par main levée. Avis contraires : 2. Aucune abstention. Le Préavis municipal 2021/15, nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully est accepté.

## **7. Préavis municipal 2021/16 : Adoption du plafond d'endettement et de cautionnement**

Les Conseillers et Conseillères ont pu prendre connaissance du préavis municipal précité, ainsi que du rapport de la Commission des finances qui leur ont été transmis par courriel.

**Le président** demande si la Municipalité a des compléments d'informations à apporter à ce préavis.

**M. François Haenni**, municipal, informe qu'ils n'ont pas de complément à apporter.

**M. Julien Schwab**, président de la commission des finances, donne lecture de leurs conclusions, à savoir :

*« A l'unanimité, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2021/16 et recommande donc au Conseil communal de fixer pour la législature 2021-2026 :*

- *le plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00 ;*
- *le plafond de cautionnement à CHF 12'000'000.00. »*

**Le Président** demande s'il y a des remarques dans la salle. Aucune remarque n'est formulée.

**Le Président** met au vote le préavis municipal 2021/16, et prie les personnes qui acceptent ce préavis de le faire par un levé de main. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. **Le Préavis municipal 2021/16, plafond d'endettement et de cautionnement est accepté à l'unanimité.**

## **8. Communications municipales**

**M. Michel Verdon**, Syndic, prend la parole. Il informe le Conseil qu'ils vont poursuivre dans la ligne que la Municipalité a proposé de suivre, à savoir qu'à chaque conseil un municipal présente et donne des détails sur un projet sur lequel il travaille.

Ce soir, il présente la STEP inter cantonale prévue pour la régionalisation de l'épuration région Basse-Broye/Vully, qui regroupe :

8 STEPS existantes, 4 communes vaudoises (Avenches, Cudrefin, Faoug et Vully-les-Lacs), 7 communes fribourgeoises (Belmont-Broye, Delley-Portalban, Gletterens, Grolley, Ponthaux-Nierlet, St-Aubin, Courtepin (Villarepos)).

La première fois que ce projet a été présenté au Conseil c'était au printemps 2019, juste après la constitution du comité de pilotage.

Il rappelle les éléments clefs de l'étude, notamment les plus importants, à savoir :

- L'emplacement de la STEP n'a pas d'incidence significative sur les coûts ;
- Un site favorable (Les Seitorées) à St-Aubin a pu être identifié. Cependant il n'est pas optimal du point de vue de l'aménagement du territoire.

Il rappelle le pourquoi on fait ça, à savoir :

- Protection accrue des eaux et milieux sensibles
- Augmentation du rendement global de l'épuration de la région
- Traitement des micropolluants
- Rationalisation des coûts d'exploitation
- Solidité de l'exploitation et de l'entretien de la STEP.

Du point de vue des deux cantons, ils vont nous soutenir dans ce projet et faire que les solutions soient équitables pour chacun.

Il a été parlé pour la première fois de cette STEP le 17 novembre 2020, où une soirée complète avait été organisée pour prendre connaissance du dossier à Domdidier. Il y avait un projet de statuts qui était très avancé qui avait passé une ou deux fois devant l'exécutif, en demandant de préparer un préavis.

C'est à ce moment-là que finalement la commune d'Avenches s'était un peu démarquée par rapport à la présentation de ce projet devant le législatif, car elle ne désirait pas se précipiter ; pour elle, donner un préavis favorable, c'était déjà mettre le pied dans cette association, et la Municipalité d'Avenches ne désirait pas le faire avant les élections. Ils ont décidé de prendre cette décision avec la nouvelle législature.

Le meilleur site serait le plus proche possible du centre industriel de St-Aubin, qui ferait passer le projet de 45'000 équivalent habitants, qui avait été provisionné à l'horizon de 2050-60, à une taille avec environs l'équivalent de 15'000 à 20'000 habitants en plus, soit presque 50% de plus que le projet initial. Cela a une influence sur les coûts, car en se situant plus près du centre industriel, on pourrait plus facilement revendre l'énergie que fournira cette STEP.

Surprise de l'été : finalement en progressant avec le service de l'Etat de Fribourg, il y a un département qui s'occupe du territoire (SECA), qui a dit que pour eux ce n'était pas une bonne idée de mettre la STEP dans cet endroit. Ils ont exigé une étude sur les 11 communes pour savoir s'il n'y avait pas déjà un site qui serait plus propice pour faire cette STEP. Pour cette STEP, 15 hectares sont prévus pour son implantation, afin de prévoir une extension si nécessaire. Rien que pour la commune de Vully-les-Lacs, on a juste 280 hectares constructibles. En parallèle le canton de Fribourg a avancé, car ils ont l'obligation de prétraiter de l'eau polluée de classe industrielle, qui est plus facile à traiter que l'eau issue des villages, et pour pouvoir avancer, ils ont décidé de sacrifier un espace, afin de ne pas retarder le projet de la Micarna qui va s'implanter dans cette zone. En parlant avec les personnes qui s'occupent de la gestion de ce site, et en mettant le bureau qui s'occupe de cela, ainsi que le département

fribourgeois en charge du dossier, finalement, il a été prévu de mettre la STEP dans le site industriel.

Le choix de l'endroit idéal de l'implantation de cette STEP doit encore être définie, en tenant compte des éléments qui découlent de cette implantation. Il faudra encore négocier avec chaque commune, et il y a encore une chance que celle-ci ne voit jamais le jour si une grande commune se retire du projet. Il faut qu'il y ait l'équivalent de 24'000 habitants pour bénéficier du système de subvention. Mais c'est un challenge, et il y a deux ans, on n'aurait pas pu imaginer que cela soit possible.

**M. Michel** Verdon, syndic, passe au deuxième sujet. Pour rappel, jusqu'au printemps 2017, la commune de Vully-les-Lacs était régie par les 7 plans d'affectation des communes différentes. Au printemps 2017, le canton a bloqué tous les permis de construire, car Vully-les-Lacs fait partie des communes très nettement surdimensionnée par rapport à la LATC. Il était dit, qu'à Vully-les-Lacs, on devrait avoir 3200 habitants maximum en 2030, mais ce chiffre risquait d'être dépassé bien avant. Du coup, 16 demandes de permis étaient bloquées. En juillet 2018, il a été mis à l'enquête un plan de réserve de 280 hectares ; tout ce qui était à l'intérieur de cette zone de réserve était considéré comme constructible. Il est en vigueur depuis le 5 mars 2020.

Novembre 2020 : Un examen préliminaire qui représentait la vision de la commune a été fait, travail qui était le fruit de la Municipalité et de diverses commissions, mais qui n'a pas été forcément positif et n'a pas laissé un bon souvenir aux commissions. Cet examen préliminaire ne comportait aucune découpe de parcelles. Il précisait la direction que désirait prendre la commune. En novembre 2020, il avait été fait une communication à la population informant de la révision des plans d'affectation de chaque ancienne commune composant Vully-les-Lacs, soit remplacer par un seul et unique plan les sept existants. Il était également dit que la Municipalité va pouvoir exiger de mettre des zones de réserve plus petite.

A la date de la fusion, Vully-les-Lacs comptait 2307 habitants, au 31.12.2021 elle en comptait 3520 habitants.

En janvier 2021, les choses ont changé suite au refus de deux permis de construire, car deux nouvelles mesures ont été imposées aux communes hautement surdimensionnées, à savoir des zones définies plus strictes, et si un permis est demandé dans ces zones, il sera systématiquement refusé. Des familles ont ainsi vu leur demande refusée, et elles ont été aussi loin qu'elles pouvaient pour essayer d'avoir leur permis, mais elles n'ont pas obtenu gain de cause.

Novembre 2021 à juin 2022, il est prévu :

- a. La réalisation du projet d'examen préalable à soumettre au canton. Ce plan est préparé par la commission de la Municipalité avec le soutien de l'urbanisme Team+ et partiellement de la DGTL.
- b. La feuille de route de ce projet est en cours de réalisation par notre urbaniste.

- c. L'objectif sera de réaliser le meilleur plan possible en tenant compte de la marge de manœuvre très restreinte imposée par la DGTL prônant une application stricte et rigoureuse de la LAT.
- d. La validation du projet par la Municipalité avant la mise à l'enquête publique.

**Le Président** remercie M. Verdon pour ses exposés.

**Mme Laetitia Kohler**, Municipale, prend la parole pour donner deux informations :

1. Une séance est prévue le 10 janvier avec les sociétés locales afin de les informer de l'organisation Suisse.Bouge. La Municipalité souhaite soutenir cette organisation en faisant participer le plus de sociétés locales possibles.
2. Concernant la bibliothèque, il semble plus logique que le dossier revienne à M. Christian Genilloud, qui s'occupe de l'école et fait partie de l'ARPEJE ; mais la personne de contact pour tous renseignements reste Mme Duvoisin, Directrice de l'ARPEJE.

Aucune autre communication n'étant à donner, le Président remercie la Municipalité pour son travail.

## **9. Informations des délégués dans les associations intercommunales**

**M. Christophe Tombez**, délégué à l'ARPEJE, prend la parole. La dernière séance de l'ARPEJE s'est déroulée le 18 novembre dernier, séance qui a eu lieu en présence des différents responsables de l'ARPEJE ; c'était une séance de présentation, intéressante, afin de mieux comprendre le fonctionnement de celle-ci, surtout pour les nouveaux membres du Conseil intercommunal. Il regrette cependant qu'il n'y ait pas eu plus de représentants non seulement du Conseil de Vully-les-Lacs, mais aussi des autres Conseils des 4 communes. Ils étaient une dizaine de personnes présentes sur la quarantaine de délégués. Il encourage les autres délégués à y participer. Il rappelle que M. Simon Jaunin et lui-même font partie de la Commission de gestion de l'ARPEJE, et ils se tiennent à disposition des personnes de la commune ou du cercle intercommunal qui auraient à leur faire part des bonnes et moins bonnes expériences qu'ils auraient pu vivre avec l'ARPEJE, afin de faire évoluer les choses. Il demande ne de pas hésiter non plus à poser des questions, soit à M. Simon Jaunin ou à lui-même, afin que les Conseillers communaux puissent aussi donner des explications à la population sur le fonctionnement de cette entité.

Personne d'autre ne demande la parole.

## **10. Interpellations – motions – postulats**

**Le Président** passe la parole à **M. Laurent Bardet**, qui revient sur le dernier Conseil où il a demandé la création d'une commission permanente Transition énergétique.



Il dépose ce soir une motion pour la mise en place d'une commission permanente « transition énergétique et développement durable ». Cette commission participera à la réalisation de la transition énergétique de notre commune. Il nous donne lecture de la motion.

**Le Président** prend bonne note de cette motion. Suite à ce dépôt, une commission sera mise sur pied pour examiner cette motion, afin de se renseigner auprès d'autres communes et du Canton, d'examiner des documents à ce propos, et de définir l'opportunité d'une commission de Transition énergétique et développement durable. Cela sera fait pour le prochain conseil du 3 mai 2022.

**M. Christophe Tombez** demande si les motionnaires ont aussi eu un contact avec le Canton, ou est-ce que le Canton va mettre quelque chose en place ; si c'est le cas, est-ce que cette commission ne serait-elle pas superflue et même bloquante pour l'évolution lors des prochaines années. Il demande un peu plus d'information à ce sujet là-dessus.

**M. Laurent Bardet** dit qu'au niveau du canton il y a déjà une bible établie sur ce projet et qu'on devra bien faire le nécessaire pour la transition énergétique dans l'avenir. Le canton de Vaud aide à ces changements avec des subsides et différents plans de recherche d'énergies.

**Le Président** répond que la commission devra se charger de répondre à ces questions, à savoir aussi l'opportunité ou pas d'une telle commission.

**Mme Anne Jobin** dit que le canton demande maintenant aux communes de pousser sur la question énergétique, et demande que les communes prennent des mesures. Dans ces mesures, il y a la possibilité de cette commission de Transition énergétique. Cette direction est, pour elle, la bonne, l'écologie est durable.

**M. François Maeder** remarque que le canton de Neuchâtel incite à faire ces commissions, ce qui a été fait au Val-de-Ruz par exemple; ils ont créé cette commission pour comprendre et trouver les synergies qui peuvent être faites dans un même village.

**Le Président** dit que la commission doit présenter ce que le canton de Vaud veut, et se renseigner sur les documents qui sont existants sur ce sujet, et ensuite faire une proposition au conseil pour la création de cette commission énergétique. La commission qui sera chargée de faire cette analyse sur cette création devra se renseigner sur ce que le canton de Vaud demande.

**M. Raphaël Vincent** pose une question à la Municipalité. Il lui semble que la Municipalité n'a pas rien fait sur ce sujet. Un cahier des charges a déjà été établi avec le canton, et on ne peut pas faire n'importe quoi. Est-il nécessaire, aux yeux de la Municipalité, de faire une telle commission ? Ne va-t-elle pas mettre les bâtons dans les roues sur les projets au lieu de faire avancer les choses ?

**M. Michel Verdon**, syndic, dit qu'il n'est pas très armé pour y répondre, mais c'est clair que ce souci de transition énergétique est d'actualité. C'est l'affaire de tous, et il répète que des

actions ont déjà été faites, et qu'ils y sont sensibles. Est-ce que cette commission va aider ou ralentir dans la mise en œuvre de ce que le canton veut, c'est difficile d'y répondre. Il a de la peine à imaginer dans le concret comment cela se passera.

**Le Président** informe qu'une commission sera nommée pour analyser cette motion, et qu'elle donnera ses conclusions lors du prochain conseil.

**M. Christophe Tombez** demande si la motion doit être validée par une décision du Conseil. Est-ce que le Conseil doit voter, ou est-ce qu'une commission est directement nommée pour examiner cette motion ? Qui doit valider cette motion ?

**Le Président** répond que la motion s'adresse théoriquement à la Municipalité, qui devrait donner un préavis, et après une commission du conseil communal devrait se prononcer sur ce préavis. Ici l'idée c'était d'avancer sur cette motion. Bien sûr on peut partir sur la validité de la motion, mais cela ne va pas avancer sur ce qu'on peut faire derrière. La décision a été prise de créer une commission qui va nous donner un avis sur la faisabilité de cette commission de transition énergétique.

Personne d'autre ne demande la parole, ce sujet est clos.

## **11. Divers et propositions individuelles**

**M. Claude Besson**, s'exprime au nom du groupe de l'Entente du Vully. Vu qu'on arrive gentiment à Noël, et qu'on arrive aussi à 6 mois de prise de fonction de la nouvelle Municipalité, il leur semblait adéquat et important de relever le bon travail qu'à fait la Municipalité durant ces six mois. Pour les anciens membres du conseil, il pense que chacun a pu voir un net changement par rapport à ce qu'on a vécu précédemment et ils tenaient à le relever. Il remercie la Municipalité pour son travail et l'encourage à continuer dans cette voie de transparence et de bon fonctionnement.

**M. Raphaël Vincent** a une question concernant l'office du tourisme. Il aimerait savoir où il est et ce qu'il fait ?

**M. François Haenni**, municipal, dit qu'une présentation détaillée de l'Office du tourisme pourrait être faite lors de la prochaine séance du conseil, avec une explication détaillée sur le fonctionnement du dit office. Il est vrai que durant ces cinq premiers mois de mandat, l'attention a été portée sur d'autres sujets plus urgents. Normalement notre office du tourisme fonctionne avec un responsable localisé au restaurant de l'Equinoxe, avec un rôle de promouvoir notre région, le lac de Morat et de la Broye. Il se charge aussi de renseigner les visiteurs qui viennent sur Vully-les-Lacs. Il demande quel niveau de détail M. Vincent aimerait recevoir ?

**M. Raphaël Vincent** dit que quand on leur demande des infos, certains conseillers ne peuvent pas répondre. Ils aimeraient aussi savoir si la collaboration entre l'office du tourisme avec nos voisins est meilleur qu'avant.

**M. François Haenni**, municipal, dit que l'entente est bonne, mais il y a une stratégie à faire avec l'office du tourisme. Ils regardent aussi au niveau de l'infrastructure si elle est toujours au bon endroit, si on peut également donner à cet office d'autres missions. Un travail est en train de se faire, et s'il y a eu quelques frottements avec la collaboration fribourgeoise auparavant, ils vont travailler à ce que cela ne se reproduise plus. C'est sûr que l'office du tourisme est en train d'être réformé dans son fonctionnement.

**Le Président** remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres questions.

Personne d'autre ne demande la parole.

**Le Président** informe que l'agape a été annulée, vu la détérioration sanitaire. Eventuellement lors du prochain conseil, on fera quelque chose après un Conseil, plutôt sur les beaux jours.

Suite au Covid plusieurs moments conviviaux ont été annulés dans la commune. La Municipalité, d'entente avec le bureau, a le plaisir d'offrir un demi de blanc et rouge à chacun des conseillers présents ce soir. Merci à la Municipalité pour ce geste.

**M. Michel Verdon** souhaite, au nom de la Municipalité, remercier le Conseil pour les applaudissements reçus ce soir, et ils vont continuer de travailler dans le chemin qu'ils ont mis en place dans les années futures.

**Le Président** remercie la Municipalité, les Conseillers et Conseillères, ainsi que le représentant de la presse. Il adresse aussi les vœux de fin d'année aux membres du Conseil et à la Municipalité, et à celle-ci de trouver un rythme de croisière afin de baisser le rythme chargé de ce début de législature et de tenir sur la longueur. A tout le monde des vœux de santé, de belles fêtes de fin d'année. On se revoit pour le conseil le 3 mai. Il est 20h.49 le conseil est clôt.

AU NOM DU CONSEIL DE VULLY-LES-LACS :

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Kolly

Elisabeth Christinat